## DÉPARTEMENT DU VAR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité

Monsieur le Maire de la Commune 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

à

Monsieur le Préfet du Var Monsieur Evence RICHARD Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie CS 31209 83070 TOULON Cédex

Dossier suivi par JPK/SL Secrétariat du Maire

Mardi 3 janvier 2023,

Objet : Projet Valor Pôle de Suez sur le site de Fontsante

<u>Copies</u>: M. le sous-préfet, Messieurs les Maires de la Communauté de Communes des pays de Fayence et d'Estérel Côte-d'Azur Agglomération, M. le Maire de Mandelieu, M. le Maire de Cannes

Lettre en Recommandé avec Accusé Réception n° 1A 201 564 8712 8

## Monsieur le Préfet.

Par lettre du 7 octobre 2022, je vous ai adressé la délibération par laquelle le conseil municipal s'est opposé à tout projet de centre d'enfouissement et de stockage de déchets sur le site de Fontsante, vous demandant de ne pas donner suite à la demande d'autorisation environnementale que devait présenter Suez.

Cette lettre est restée sans réponse!

Depuis la parution de l'article de Var-Matin à ce sujet, les élus Adréchois et le conseil communautaire d'Estérel Côte D'Azur Agglomération (ECAA) qui a délibéré dans le même sens que l'assemblée que je préside se posent la question de votre position.

Je vous rappelle que j'attirais votre attention sur le principe de précaution qui s'impose dans ce dossier.

Aujourd'hui, en fonction des affirmations du BRGM, chargé de la surveillance du bassin minier de Fontsante, il est de mon devoir de vous alerter de plus fort sur le véritable danger que représentera cette décharge, si elle devait être réalisée.

Je vous joins un extrait du compte-rendu d'activité établi en août 2021 par le BRGM stipulant en ce qui concerne ce bassin minier que la pollution du lac de Saint-Cassien est depuis des années bien réelle :

« Ces résultats (des analyses) sont en accord avec l'interprétation faite depuis plusieurs années, à savoir que le ruisseau du Vallon du Chemin Charretier reste sujet à des transferts sporadiques de polluants rejoignant le lac de Saint-Cassien. »

Or, ce vallon rejoint le lac à proximité immédiate de la prise d'eau alimentant les communes de l'est-varois.

Vous savez ce que représente ce lac pour l'alimentation en eau potable de toute la région y compris l'ouest des Alpes Maritimes et personne ne pourrait comprendre que vous autorisiez un projet susceptible de provoquer une pollution pérenne et mettre en danger la population.

Il est de votre devoir de préserver la santé de celle-ci et de vous orienter vers une opposition au projet de Suez, la mise en danger de la vie d'autrui devant absolument être définitivement écartée.

J'espère que le présent courrier ne restera pas sans réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire des Adrets-de-l'Estérel.



P.J.: Extrait du rapport du BRGM d'août 2021